L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 26 AOUT 1883.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Sugar Bowl*, (Nouvelle-Ibérie), du 23 août, donne les détails suivants sur les récoltes de la Paroisse St-Jean-Baptiste, rive droite :

L'habitation Lecoze a 150 arpents de cannes, 130 de souches et 125 de maïs; 20 petites plantations toutes cultivant le riz et comprenant, en tout, 275 arpents; Henry Horn, 15 arpents de cannes, 90 de riz; Chaplionise, 20 arpents de plant de cannes, 40 de souches, 125 de riz; Whitney, 60 arpents de plant de cannes, 50 de souches, 700 de riz; Mille Sylvani Salles, 50 arpents de riz; Beonel, 120 arpents de plant de cannes, 10 de souches, 60 de maïs, 750 de riz; Carroll, 250 arpents de plant de cannes endommagés par les pluies, 425 de souches, 232 de maïs; Théophile Haydel, 15 arpents de cannes, 14 de maïs, 10 de riz; M. W. Beonel, 16 arpents de cannes, 16 de maïs, 10 de riz; Dominique Levet, 15 arpents de cannes, 15 de maïs, 7 de riz; P. A. Bernel et frères, 40 arpents de plant de cannes, 50 de souches, 20 de maïs, 175 de riz; Wego, 100 arpents de cannes, 105 de souches, 20 de maïs, 1100 de riz; White Rose, 50 arpents de plant de cannes, 45 de souches, 75 de maïs; Henry Deunse, 125 arpents de riz; Bois-secours, 50 arpents de plant de cannes, 60 de souches, 35 de maïs; Alliance, 60 arpents de plant de cannes, 60 de souches de première année, 30 de seconde année, 50 de maïs; F. et L. Schexnaydre, 15 arpents de plant, 15 de souches, 20 de maïs; D. et F. Bertholet, 15 arpents de cannes, 17 de souches, 20 de maïs; plusieurs petites plantations de riz, comprenant en tout 100 arpents; M. Filicien Ladéche, 160 ardents de riz; Camelia, 75 arpents de cannes, 90 de riz; Matilda, 230 arpents de plant de cannes 225 de souches de première année, 60 de seconde année, 160 de maïs; Frank Webre, compte faire 50 boucauts de sucre; M. Martin, autant; M. Aristide Ogbre, 28 boucauts de sucre; Webre Frères, 40 arpents de cannes; N. Lorio, 25 arpents de plant de cannes, 15 de souches, 20 de maïs; Octave Roussel, 20 arpents de plant de cannes, 30 de souches, 20 de maïs; B. Haydel, 21 arpents de plant de cannes, 24 de souches, 20 de maïs; D. Haydel, 22 arpents de plant de cannes, 28 de souches, 24 de maïs; Ste-Evelina, 20 arpents de plant de cannes, 33 de souches, 20 de maïs; Maxie, 35 arpents de plant de cannes, 32 de souches, 35 de maïs; Emile Webre, 30 arpents de plant de cannes, 30 de souches, 25 de maïs; Duvauit, 10 arpents de plant de cannes, 8 de souches, 30 de maïs; John Webre, 20 arpents de plant de cannes, 33 de souches, 32 de maïs; J. G. Moll, 63 arpents de plant de cannes, 60 de souches, 40 de maïs; Ursin Jacob, 15 arpents de cannes, 12 de maïs; A. Vigues, 25 arpents de plant de cannes, 150 de maïs; Andrew Nagel, 3 arpents de plant de cannes, 28 de souches, 15 de maïs; California, 50 arpents de plant de cannes, 100 de souches, 33 de maïs; Gold Mine, 180 arpents de plant de cannes, 300 de souches, 77 de maïs; J. Bonneville, 10 arpents de cannes; Violina, 65 arpents de plant de cannes, 82 de souches, 63 de maïs; J. B., 80 arpents de plant de cannes, 80 de souches, 40 de maïs; P. St. Pierre, 17 arpents de cannes; Théophile Benvenu, 2 arpents de cannes; Noma Haydel, 12 arpents de cannes; quatre hommes de couleur, chacun, 5 arpents de cannes; Grendale, 200 arpents de plant, 200 de souches, 140 de maïs.

Toute cette paroisse a beaucoup souffert des pluies qui sont tombées depuis le Collège Point jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

—Nous sommes heureux de constater que, depuis notre dernier numéro, les ouvrieurs ont cessé, presque tout les sections de notre Etat ont reçu d'abondantes pluies qui ont rafraichi l'atmosphère et les terres. Ce changement nous assure une convenable moisson de sucre.

Il est vrai que les pluies sont arrivées bien vite; il nous faudra du temps actuellement, pour faire notre cueillette et notre roulaison.

Le coton, lui aussi, a beaucoup profité des pluies récentes. Pourtant ceux qui ont commencé à faire la moisson préféreraient un temps sec.

Nous pouvons, aujourd'hui, raisonnablement compter sur une bonne récolte moyenne; mais nous aurions tort d'espérer un rendement comme celui de l'an dernier.

L'*Etoile d'Ibérie*, du 25 août :

Sans doute l'étendue de forêts, en Louisiane, est vaste, mais ces forêts ont été et elles sont exploitées à un point dont peu de personnes, sauf les bûcherons, [sawmpers] peuvent se faire une idée.

Pour ne parler que des cyprières, il n'est pas un homme du métier qui ne convienne que la consommation demeurait telle qu'elle est actuellement, cinquante ans au plus, les épuiseront à ce point, que le coût de sortie des arbres les plus éloignés serait tellement excessif, qu'il serait à peu près impossible d'en retirer le plus mince profit.

Quant aux chênes verts, si utiles pour la marine, on peut avec raison et intégralement dire qu'il n'y en a plus qui puissent le coût de l'abattage de la préparation et du transport. Les pluvières sont, relativement, à peu près intactes, mais si l'on suppose une exploitation contraire, telle que la pratiquent les vandales forestiers du Nord, dans un demi siècle elles auront disparu. Les chênes blancs, gris, rouges, les orines, les frênes, les trembles, les cyconmores, les pacaniers ou hickory sauvages, etc, donnés en pâture à la scie dévorante, dureront ce que durent les roses, et la Louisiane, dépouillée, verra se transformer son climat de telle sorte, que son agriculture devra chercher une voie nouvelle, au prix de plus grands sacrifices et au la gêne, qui, infailliblement, résultera des premiers essais.

Le congrès forestier est une excellente chose et il est temps plus que temps que la coupe des bois, ainsi que leur reproduction soit soumise à des règles sévères, mais que pour cela elles soient appliquées, car si quelque chose de sérieux n'est fait immédiatement, non dans un siècle et demi, comme le dit la statistique, mais, dans un demi siècle, au plus, la Louisiane aura vu disparaître les forêts qui protègent et fertilisent son sol, et qui, exploitées avec discernement, peuvent être et seront pour elle, une source inépuisable de richesse

---

La Sentinelle de Thibodaux, du 25 août :

Les rapports sur la récolte sont si contradictoires, qu'il est de toute impossibilité de se faire une idée exacte de son résultat. Les uns prétendent que le rendement de la canne sera bien au-dessous de ce qu'on espérait, les autres voient les choses sous une couleur plus brillante, ils pensent que le rendement, sans atteindre celui de l'année dernière, sera très satisfaisant. Ma gré les bonnes, d'abord, et la sécheresse, ensuite —les premières ont forcément arrêté les travaux des champs et la seconde nuit à la végétation—les champs sont bien fournis et les cannes qu'ils contiennent, quoique petites pour la saison, sont bonnes.

—Tous les ans, à pareille époque, les travailleurs sont en grande demande. Les riziers ont besoin de moissonneurs et les habitants sucriers, qui ont toujours l'habitude d'attendre au dernier moment pour faire réparer les sucreries, sont vraiment à la recherche d'ouvriers charpentiers, maçons, ingénieurs et autres. Aujourd'hui, ils sont tous employés, et il est très difficile pour ceux qui en manquent de s'en procurer à n'importe quel prix.

—Samedi dernier, M. Louis Langman, originaire de Belgique et habitant Thibodaux depuis quarante ans environ, a rendu son âme à Dieu. Ses funérailles ont eu lieu le lendemain, au cimetière de l'église catholique St-Joseph.

L'*Meridional d'Abbeville*, [paroisse Vermilion,] du 25 août :

Notre paroisse, durant cette semaine, a eu de pluies abondantes, mais nous avons à regretter que, dans quelques endroits, la sécheresse règne encore.

—Plusieurs animaux ont été tué, par la foudre, dans nos prairies, pendant les orages de la semaine.

—Les chemins de la paroisse Vermilion sont dans un état irréprochable et font honneur au jury de police de notre paroisse. Nous avons en occasion d'en visiter plusieurs, il y a quelques jours, et là ne laissent rien à désirer. Notre petite législature paroissiale a bien mérité du pays. On se devrait plus lui jeter la pierre.

—Les affaires de cour, les procès, nous sommes fiers de dire, ont presqu'entièrement disparu, et bientôt, franchement, le dossier de notre tribunal sera nettoyé à blanc. Quel heureux changement dans notre petite paroisse, jadis la terreur des gens voyageurs, et maintenant, sans contredit, le plus sûr refuge de tous ceux qui désirent la paix, la concorde et la tranquillité.

Le Lake Charles Commercial, (paroisse Calcasieu) du 25 août :

Nous avons eu un temps pluvieux, toute cette semaine; les champs en ont beaucoup profité, et les cultivateurs de riz feront une excellente récolte, mais il n'est pas tombé assez d'eau pour rendre un peu d'activité au commerce des bois de charpente.

—Presque toutes les scieries ont cessé de marcher. Deux ou trois ont à peine quelques troncs d'arbres à travailler, mais toutes les machines qui préparent les bardeaux sont en activité. Les fabricants ont une masse de bois de cyprès à leur disposition. Quant aux grosses pièces, les eaux sont trop basses pour permettre leur transport—de la l'interruption des travaux dans les grandes scieries.

Le *St-Charles Herald* [Hahnville], du 25 août :

Le fleuve baisse toujours dans notre paroisse.

—Bien que la récolte de cannes ait beaucoup souffert dans notre paroisse, par suite des pluies, elle a pourtant bien poussé; elle se trouve aujourd'hui en excellent état.

—Notre assesseur nous fournit son rapport et les évaluations suivantes :

Nombre total d'arpents [les terres des Etats-Unis et de l'Etat non comprises] 84,431; non cultivés, 69,432; cultivés, 14,999; en cannes, 8542; en coton, 31; en riz, 3101; en maïs 3325.

Produit des récoltes de l'an dernier : Barils de mélasse, 16,938; boucauts de sucre, 9052; barils de sucre, 15,732, balles de coton, 31; barils de riz, 32,013; boisseaux de maïs, 81,545.

Total des assessements de propriété, $1,189,155

Le *Capitolian Advocate* (Baton Rouge) du 23 août :

Nous apprenons avec regret que, dans notre voisinage, la récolte de coton est pauvre.

—Nous ne voyons pas pourquoi nos fermiers ne feraient pas eux-mêmes leurs salaisons. Nous n'avons jamais mangé de meilleure viande que celle qui est préparée dans la paroisse Livingston.

Une invention louisianaise.

Nous publions avec plaisir la communication suivante :

St. Martinville, 22 août 1883.

MM. les éditeurs de l'*Abeille*.

Dans votre article éditorial de dimanche, sur la "question jute," vous terminez votre paragraphe par ces mots : "qui nous donnera la solution définitive du problème?" Je suis à même de vous répondre.

Un jeune homme de mes amis, louisianais comme moi, et de cette localité, a inventé, non pas une machine, mais un système complet, comprenant toutes les machines et appareils nécessaires pour le décortiquage, le rouissage, cardage, etc., non pas seulement de la jute, du ramié, de la mousse, mais bien de toutes les plantes fibreuses. C'est beaucoup que tout cela—mais ayant eu la bonne fortune d'être un des privilégiés auxquels il a exhibé ses plans, et en présence de qui il est entré dans les détails, nous donnant une minutieuse explication des transformations que subissaient les différentes textiles: la mousse, la jute, le ramié, etc., dans les machines et appareils de son invention, comme tous les autres, je suis resté profondément convaincu qu'il détenait, et detient, depuis plus d'un an, au détriment de nos industries louisianaises, la solution du problème demandé.

Une modestie erronée, malheureusement doublée d'une misérable disette d'argent, l'ont empêché et l'empêchent encore de livrer au public sa découverte et ses inventions

J'ai cru devoir, à son insu, dans son intérêt, vous adresser ces quelques lignes, dût-il se fâcher, mais il ne peut, par entêtement, priver nos industries, et, par ricochet, le pays, du développement qu'elles réclament.

Un mot, seulement, sur les machines et l'appareil:

Il a pour la première opération qu'il fait subir aux plantes, un "Crushing Machine," qui se compose d'une série de rouleaux parallèlement cannelés dans leur étendue, lesquels sont horizontalement placés sur un autre rouleau également cannelé d'un diamètre cinq fois plus fort. Les dents ou les cannelures des petits se rapportent avec ceux des grands, à peu, à volonté, accroître ou diminuer la pression des petits rouleaux. Cette première machine broie, écorce, la mâche ou la pelliculle des plantes sans abîmer la fibre, soit à l'état vert ou à l'état sec.

La seconde machine, ou plutôt, l'appareil, se compose de deux vastes chambres hermétiquement closes, (Steam Tight) à l'exception d'un côté où se trouvent placées de solides portes. La chambre intérieure étant de moindre dimension que la première, laisse, par conséquent, un vaste passage vide entre les parois des deux chambres. L'intérieur de cette chambre interne est garnie, à distances égales, de poteaux perpendiculaires, s'étendant du plancher au plafond, lesquels sont planqués par le travers de bouts de bois nuyant servir de supports, et destinés à recevoir la plante pour la seconde opération. Contre l'une des parois du intérieure se trouvent placées les caisses aux produits chimiques. D'une bouilloire extérieure il pénètre, jusqu'au fond du dit caisson, un tuyau de conduit pour la vapeur. Au-dessous du caisson, à leur avec le plancher, se trouve l'orifice d'un ventilateur pour jeter un courant d'air vif et pur à l'intérieur de la chambre; aux parois du mur opposé on "steam gauge"; au-dessous, un robinet dit d'indication, se projetant, tous deux, à l'extérieur de la première chambre. Au plafond une cheminée d'évaporation, au centre du plancher, un "exhaust steam pipe"; toutes ces différentes pièces se rattachant au mouvement mécanique extérieur demeurent donc sous le contrôle du préposé à l'appareil. Une fois la première opération (celle de l'écrasage) faite, la plante est transplantée à l'appareil et suspendue aux supports. Cette chambre pouvant contenir plusieurs milliers de livres est alors fermée—la solution chimique introduite dans le caisson et la vapeur admise—pour la jute, l'opération continue jusqu'à ce que l', nature du liquide blanchrux dégagé par le robinet indicateur change de nature et devient clair. Alors l'évaporation du contenu—second bain pour une autre solution chimique afin de neutraliser l'effet de la première préparation; puis troisième bain dit de lavage. Toutes ces différentes opérations ne durent que quelques heures, n'altèrent en aucune façon l'élasticité ni la force de la fibre—tout au contraire.

Cet appareil lui sert donc: pour la mousse, à brûler légèrement la pellicule qui la recouvre; pour la jute à obtenir le rouissage, plein, parfait et complet. Il sert encore à tendre ou blanchir les fibres ou soies après qu'elles ont été complètement débarrassées de toutes matières impures par la peigneuse ou cardeuse, qui complète la troisième opération—autre invention due aussi à l'habileté de mon jeune ami. Je m'arrête ici, chers messieurs. Faites un peu de bruit autour de celui qui gêne tait, forcez-le à rompre le silence—lui mot de vous facilitera peut être sa marche, et si vous recevez quelques communications qui peuvent lui être profitables, veuillez me les faire parvenir.

Agréez, messieurs, mes salutations amicales.

C. G.

P. S.—La prime de $5000, offerte pour une machine à décortiquer la jute, et dont le succès serait complet, revient, de droit, sans aucun doute, à mon jeune ami Louisianais, car son succès est assuré.

C. G.

L'amour du galon.

A l'un de ces changements de gouvernement, qui sont si fréquents dans certaines Etats de l'Amérique du Sud, le nouveau président fait venir un artiste pour lui demander de dessiner des uniformes officiels.

—Je veux du brillant, dit-il. Le peuple aime ça. Tenez, j'ai moi-même réalisé quelques projets, et vous marcherez d'après ces données-là.

—Oui, je vois bien.... Voici la marine, l'administration forestière.... Oui! et ces grandes bottes, ces revers amaranthe, ce superbe panache, pour qui est-ce?

—C'est l'uniforme de la police secrète

De Zadig:

Adèle est une cuisinière hors ligne, mais il est évident qu'on ne peut contenter tout le monde et son père.

L'autre soir, madame entre à la cuisine et trouve le fourneau à gaz allumé.

—Pourquoi, Adèle, allumez-vous votre fourneau à cette heure-ci?

—Mais, madame, je ne l'ai pas éteint depuis ce matin!

—Ma pauvre fille, vous êtes donc folle....

—Mais non; madame se plaint de ce que j'use trop d'allumettes!!!

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO préviens ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honorent de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—4m

L'HOTEL D'OCEAN SPRINGS
A Ocean Springs, Miss.
JUSTEMENT célèbre pour ses eaux et son climat vivifiant, sera ouvert pendant tout l'année. Le public y trouvera tout le confort désirable à des prix modiques. J. V. MILLER, Propriétaire.
22 juin—2 mois

HOTEL DE PANAMA,
MAISON FRANÇAISE,
Ex-Hôtel Larra entièrement restauré.
17 University Place, entre Broadway et Bernard
NEW-YORK.
J. N. MARTIN, propriétaire,
Ex-propriétaire du Grand Hôtel International de Colon-Aspinwall.
18 juil—1m—3f para

BLADON SPRINGS.
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.
DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et le port de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois; $100 pour la saison. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc. s'adresser à
J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.
Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14.55
Pour plus amples informations, s'adresser à J. L. LYONS, coin Camp et Gravier.
CHARLES BALLEO, coin Jackson et Bienville—3m—DemMarMam St. Charles.

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son
17.....RUE DE CHARTRES.....
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui deviendront à tout le monde.
6juin—1an

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER.
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.
A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de désaller un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.
Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux, ils assurent qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.
M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.
M. Boissonneau emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modérés.
Mars 11 an 29 oct.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, } De l'Etat de la Louisiane. }

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Malamoras, Tampico, Tuxpan, Veracruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Havanah, Saint Pierre, Fortelleza, la Martinique, les ports Brésiliens, Rio Janeiro et Pernambuco, et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour empêcher la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages de notre Etat, et que, de plus, plusieurs communications de toutes les sortes existent avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion immédiate ces ports, ces comtés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de contagion infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi, et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de Malte et de l'Afrique que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1858, la section 1ère de l'acte du 16 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877, donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux susnommés à la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane le dit Bureau lance la présente sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les ports et comtés susnommés, ports Mexicains, Malamoras, Tampico, Tuxpan, Veracruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports susnommés ces dits ports infectés ont des communications directes et contre lesquels il est de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, puis jugés nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication, ou en contact avec les navires leurs équipages, ou en contact avec les mêmes à la quarantaine de l'île aux Vaisseaux à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine ; entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront les plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires qui seront à la vue, jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les malades se seront déclarées depuis leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur séjour à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans, seront tenus de s'arrêter aux stations de quarantaine, et de se conformer au temps à suivre, tel que jugé nécessaire par le Bureau de Santé, et à des prix en rapport avec ceux.

Visitée à toute heure. Entrepôt au p. cible depuis 56 ans, elle se recommande à ce

16 déc—1 an

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, } Etat de la Louisiane. }

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée :

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis investi par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai.... et, de plus, ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROTO, sous-secrétaire d'Etat.
27juil—

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de poitrine et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
9 mars—3f—1 an

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
1 Av—26.1 an.DMJ

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883.

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de cette assertion que la fraude préside à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescout, directeur	$1'366,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, R. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Casard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Fairfray, Caissier	37,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Jos Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci dessus	$2,253,650
Payé en sommes au dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par tous	$4 881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tou es ses transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis dee années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité avec un capital de $1 000,000, auquel une ratification populaire par de l'institution actuelle de Bon existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus à une écrasante majorité du vote populaire par de l'institution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est ce seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple de cet Etat et tel fée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer.
Victor Meyer.	Joseph Bowling.
W. B. Copper.	S. Hernsheim.
George W. Santelli.	Edward Malle.
Alf. Moulton.	J. J. Reiss.
Charles Newman.	Louis Frados.
U. Martinez.	Harry L. Fisah.
Lucien Delery.	A. H. Sleward.
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz.
Reuben G. Rich.	N. D. Wallace.
John Calder.	R. F. W. Dechman.
S. O. Conion.	Wm Garig.
W. A. Phelps.	John B. Fisher.
M. Gillis.	A. Rosenfeld.
Wm. R. Lyman.	O. K. David.

Vaste nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct 2—1an

M. A. DAUPHIN, Président.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit :

Actif	$4 497,800 24
Passif	2,876,383 44
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. La conduite de direction est plaisamment autorisée à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. ODGEN, secrétaire-résidant.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résidant
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résidant.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov. 1an—v.e

Compagnie d'Assurances d'Orcissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$600.000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

Directeurs

W. R. LYMAN	Président.
CHAS. H. DOLSEN	Vice-Président.
CHAS. E. RICE	Secrétaire.

A ajouter. Profits et pertes $29 401 09
$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées. 10.460 00
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883 ..... 5,000 00
Cinq pour cent dû maintenant 5 030 00
Surplus 14,507 15 $34.967 15

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans ville de la Nlle-Orléans. }
Signé et assermenté devant moi le 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus de dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, et nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes payées durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
S. W. TAYLOR.	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13juin—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Yve	Ferry Jules
Augereau J. M.	Garleplod M
Abadie Cérile B	Lalugand Louis S
Andiffrat Jean Baptiste	Le Maréchal Charles
Bernard les époux	Lamazon Jean Gabrie
Blank Joseph	Latapie les époux
Brunner Georges	Lassaron Jean
Baron Jean	Lancart Clodomir
Baume Louis	Lapie Damiens
Bourru Yve	Lestrade Jean
Bengue Pierre	Maillavin Jules
Curtelle Michel	Morin Charles G
Clavaire Jean Marie	Milipe Paulins
Capdeville Charles	Plantat Jeanne Marie
Charles Pierre	Remy Eugène A
Demasdet F	Sans
Ducos Jean	Tajague Louis Baptiste
Destugue Jos Eugène	Thévenin Yve
Ducos Bernard	Turmier Henri
Deepeux Charles	Valtat François X
Dauty François	Vergnale les époux
Eagutar les époux	Verrot les époux
Escudé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme MONGIN, sage-femme, est en état pour dames, 148 St Louis et 101 Bourgogne recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, menstrues difficile ou en retard, les vers chez les femmes et les enfants, les pleurs aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec ceux. Visible à toute heure. Entrepôt au p. cible depuis 56 ans, elle se recommande à ce

16 déc—1 an

MAGNIFIQUE OCCASION
— DE —
Faire Fortune!
TIRAGE, CLASSE I,
A la Nouvelle-Orléans,
MARDI, 11 Septembre 1883,
GROS LOT
100,000 billets à $5 chacun.
Des coupons d'cinquièmes proportionnellement.

L.S.L.
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité avec un capital de $1 000,000, auquel une ratification populaire par de l'institution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
C'est ce seule Loterie qui ai jamais été soumise au peuple de cet Etat et tel fée par ce dernier.
Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.
LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS
LISTE DES LOTS :

1 GROS LOT		$75,000
1		25,000
1		10,000
2 LOTS DE $6000		12,000
5	2000	10,000
10	1000	10,000
20	500	10,000